

II. Maîtriser la paye des intermittents du spectacle



Objectif

Comprendre le fonctionnement et les particularités des payes intermittents ainsi que les documents obligatoires tels que bordereau de charges sociales, AEM et DASU

Public

Entreprises de spectacles, tourneurs, salles de spectacles, production audiovisuelle, compagnie de danse et de théâtre, studio d'enregistrement, ...
Toutes les entreprises où l'emploi des intermittents est possible.

Pré-requis : Aucun, mais il est préférable de faire suivre cette formation par la pratique d'un logiciel de type Spaietacle.

Durée : 7 heures + 2 heures d'exercice + 1 heure de correction, le mieux étant de découper la formation en 3 demi-journées.

Contenu

Partie théorique

- Introduction
- Les démarches pour devenir employeur
- Présentation des caisses sociales
- Le contrat de travail
- Etablir un bulletin de paie
- Les différentes méthodes de calcul du brut (Cachet, horaire, mensualisation...)
- Salaire minimum et temps de travail
- Les absences et les congés
- Les cotisations et les déclarations sociales
- Net à payer, Net imposable
- Conclusion : Les documents à remettre aux salariés

Partie pratique

- Exercice sous forme de questions sur ce qui a été vu

Complément d'informations



Fiches Expert

- ▶ [L'emploi et la paye des intermittents](#)
- ▶ [Paye des intermittents le numéro d'objet](#)
- ▶ [La compatibilité des différents statuts et modes de rémunération](#)
- ▶ [Artiste du spectacle et auto-entrepreneur, c'est possible !](#)

N'hésitez pas à nous contacter pour des demandes personnalisées, des thèmes qui vous tiendraient à cœur ou tout simplement pour un devis.

